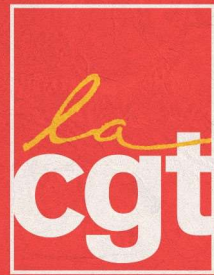


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Le handicap : première cause de discrimination

Cette semaine se déroule la 28^{ème} édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 18 au 24 novembre 2024. La situation est loin d'être satisfaisante, avec un taux de chômage des personnes en situation de handicap à 12 % en 2023. Sans compter les difficultés rencontrées pour construire une progression professionnelle.

La semaine européenne du handicap est une occasion supplémentaire de parler de tous les aspects de la vie quotidienne qui touchent les personnes en situation de handicap.

Que ce soit en termes de santé, d'éducation, de transport, de logement ou de la vie au travail, le handicap reste la première cause de discrimination.

L'accès à l'éducation, à la formation, les conditions d'accès à un logement adapté, aux transports en commun sont encore à améliorer, notamment pour permettre au plus grand nombre d'accéder à un emploi. La faute directe aux pouvoirs publics qui, pour exemple, avaient revu à la baisse la part des logements accessibles dans les constructions neuves : réduite à 20% avec la loi ELAN de 2018, elle était originellement de 100% avec la loi sur le handicap de 2005 ...

Si les Jeux paralympiques laissent paraître un sentiment d'inclusion des personnes en situation de handicap, derrière cette formidable vitrine la réalité et le vécu, notamment dans les entreprises, est tout autre. Le chemin reste trop souvent semé d'embûches pour que ces démonstrations d'intégration se transforment en réalité dans le monde du travail.

85% des handicaps sont acquis au cours de la vie.

1 français sur 2 sera en situation de handicap au cours de sa vie.

80 % des handicaps sont des handicaps invisibles.

Le taux d'emploi dans le secteur privé ne dépasse toujours pas les 3,5% et il est de 5,45% dans la fonction publique.

La marche est encore haute pour atteindre les 6% de l'effectif total.

Nombre d'entreprises privées préfèrent inciter leurs salarié-es à faire reconnaître leur handicap, plutôt que d'embaucher des personnes en situation de handicap.

En entreprise privée comme dans la fonction publique, ce sont aussi les mauvaises conditions de travail qui provoquent le handicap.

Trop souvent, cela se termine par une inaptitude et au licenciement du/de la salarié-es.

Les femmes en situation de handicap subissent une double vulnérabilité qui les expose davantage aux violences sexistes et sexuelles, tant sur leur lieu de travail que dans leur quotidien. Ces violences, loin d'être isolées, aggravent souvent leur handicap et amplifient le risque d'exclusion sociale, économique et professionnelle. Une telle situation exige une réponse renforcée en termes de prévention, de sensibilisation et de soutien adapté.

La CGT appelle à se mobiliser en manifestation le 23 novembre et sur les lieux de travail le 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

La CGT revendique :

- l'obligation d'emploi en entreprise à 10 % ;
- une égalité de traitement pour toutes et tous, à l'embauche comme au cours de la carrière ;
- un développement des infrastructures, des transports en commun adaptés, pour permettre à tout à chacun de se déplacer librement ;
- du numérique accessible permettant le développement des services publics, privés, accessibles à toutes et tous ;
- un poste de travail adapté aux travailleurs-euses, avec une reconnaissance de la pénibilité ;
- une négociation obligatoire sur les conditions de travail et la remise en place des CHSCT ;
- une réelle évolution professionnelle pour toutes et tous ;
- la Sécurité Sociale, adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap où les besoins liés au handicap peuvent être gérés via les cotisations sociales et les droits conquis.

Montreuil, le 19 novembre 2024